



### Personne majeure (présence obligatoire lors de la demande)

- Formulaire CERFA (à remplir à l'encre noire) ou **pré-demande de carte d'identité à effectuer sur le site : [ants.gouv.fr](https://ants.gouv.fr)**
- 86 € en timbres fiscaux (achat en ligne si vous faites une pré-demande)
- 2 photos récentes (**de moins de 6 mois**) et conformes aux normes
- L'original d'1 justificatif de domicile récent (de moins d'1 an) + photocopie

*Pour les personnes hébergées (chez un parent par exemple) fournir : un justificatif de domicile récent (de moins d'1 an) de l'hébergeant + copie de la carte d'identité de l'hébergeant + attestation d'hébergement (précisant que la personne est hébergée depuis plus de 3 mois)*

- Ancien passeport + photocopie
- Carte d'identité en cours de validité + photocopie
- 1 acte de naissance (de moins de 3 mois) pour les cas suivants : CNI périmée depuis plus de 2 ans, perte, vol, changement Etat civil ou si vous n'avez pas de Carte d'identité.
- Dans le cas d'une perte ou d'un vol : Déclaration de perte /vol

### Personne mineure (présence obligatoire du mineur et du représentant légal lors de la demande)

- Formulaire CERFA (à remplir à l'encre noire) ou **pré-demande de carte d'identité à effectuer sur le site : [ants.gouv.fr](https://ants.gouv.fr)**
  - Timbres Fiscaux : de 0 à 14 ans → 17 € - de 15 à 18 ans → 42 € (achat en ligne si vous faites une pré-demande)
  - 2 photos récentes (**de moins de 6 mois**) et conformes aux normes
  - L'original d'1 justificatif de domicile récent (de moins d'1 an) du représentant légal + photocopie
- Si le mineur est en résidence alternée fournir un justificatif de domicile de l'autre parent + la copie de sa carte d'identité.*
- Ancien passeport + photocopie
  - Carte d'identité du représentant légal + photocopie
  - Carte d'identité en cours de validité (si le mineur en possède une) + photocopie
  - 1 acte de naissance (de moins de 3 mois) pour les cas suivants : CNI périmée depuis plus de 2 ans, perte, vol, **première demande**. (Si acte de naissance dématérialisé, fournir Livret de famille)
  - Dans le cas de parents **divorcés/séparés** : copie de la décision de justice relative à l'autorité parentale. Si conjointe, fournir une autorisation écrite de l'autre parent pour l'établissement du passeport du mineur + la copie de sa carte d'identité.

Merci de prendre RDV au **05 53 23 50 70** aux horaires suivants :

**Lundi et Mercredi : de 13h30 à 16h30**

**Mardi : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h Jeudi : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30**

**et Vendredi : de 9h00 à 11h30**